

Formulaire de demande: projets innovants 2024

Date 6. November 2023

Table des matières	1	Projets innovants	2
	2	Critères	2
	3	Demande de soutien	2
	3.1	Description de l'innovation	2
	3.2	Mesures et objets à livrer	3
	3.3	Pertinence du projet (remplir uniquement la case ou les cases appropriées)	3
	3.4	Financement du projet	4
	4	Participation au projet	4
	5	Personnes de contact	4
	6	Processus	5
	6.1	Délai pour le dépôt des demandes	5
	6.2	Évaluation	5
	7	Convention et controlling	5
	8	Rapport final et résultats du projet	5





1 Projets innovants

Sont réputés innovants les projets qui, par exemple, recourent à de nouvelles technologies ou encouragent les coopérations régionales. Ils peuvent montrer la voie à suivre et être repris par d'autres services.

L'Administration numérique suisse (ANS) met à disposition une somme totale de 200 000 francs par an en faveur de projets innovants. Un jury sélectionne les projets à soutenir et répartit les moyens financiers entre eux. La durée du soutien accordé aux projets sélectionnés est limitée à une année.

2 Critères

- Les autorités de tous les échelons étatiques et les organisations non commerciales peuvent déposer une demande de soutien.
- Les normes eCH doivent être respectées.
- Les bases légales doivent être définies.

3 Demande de soutien

3.1 Description de l'innovation

Titre du projet:

Veillez décrire brièvement le projet (max. 200 mots) et ce que vous souhaitez atteindre de façon générale en mettant en œuvre le projet et de façon plus spécifique grâce au soutien financier demandé.

Description du projet:



3.2 Mesures et objets à livrer

Veuillez indiquer quelles mesures sont prévues et quels objets seront livrés dans le cadre du soutien.

Description de la mesure	Objet à livrer	Fonds en francs	Délai

3.3 Pertinence du projet (remplir uniquement la case ou les cases appropriées)

Innovation technologique (diffusion de la technologie)	
Innovation organisationnelle (nombre d'unités administratives)	
Innovation dans le domaine des processus (optimisation des processus, économie de ressources, etc.)	
Aspects participatifs (participation de la population, des collaborateurs, etc.)	
Pertinence du projet pour d'autres collectivités publiques (utilisation multiple au niveau local, régional ou national)	
Preuve de l'avantage concret pour les différents groupes concernés (quantification de l'avantage potentiel, etc.)*	

* A indiquer obligatoirement



3.4 Financement du projet

Veuillez répondre aux questions suivantes:

- Quel est le montant du soutien demandé à l'ANS? Veuillez justifier ce montant.
- Est-ce qu'un autre service contribue financièrement au projet? Si oui, pour quel montant?

4 Participation au projet

Veuillez mentionner les organisations impliquées dans le projet:

5 Personnes de contact

Responsabilité et conduite du projet:

Veuillez indiquer les coordonnées des personnes assumant la responsabilité et la conduite du projet:

Nom et prénom	
Organisation et adresse	
Adresse électronique	
N° de téléphone	



6 Processus

6.1 Délai pour le dépôt des demandes

Le secrétariat de l'ANS prend en compte toutes les demandes à l'attention du jury qui lui sont adressées par courriel, à l'adresse info@digitale-verwaltung-schweiz.ch, jusqu'au 12 janvier 2024.

6.2 Évaluation

Un jury composé des membres de l'organe de direction opérationnelle de l'ANS et d'autres spécialistes évalue l'ensemble des demandes qui lui parviennent dans les délais. Il choisit les projets appropriés et fixe le montant des moyens qui leur seront alloués.

Le jury décide début 2024 de l'attribution des fonds. Le secrétariat de l'ANS informe ensuite les demandeurs de la décision rendue et de la suite de la procédure.

7 Convention et controlling

Le secrétariat de l'ANS conclut une convention avec l'organisation responsable du projet afin de contrôler la mise en œuvre des mesures prévues.

Un rapport du secrétariat de l'ANS sur l'avancement du projet (env. juillet) permet de contrôler la mise en œuvre de la convention tandis qu'un rapport final clôt le projet.

8 Rapport final et résultats du projet

Le rapport final est établi selon les standards (présentation, structure, etc.) du demandeur. Il doit mentionner clairement qu'il s'agit d'un projet soutenu par l'ANS. Tous les rapports et résultats pertinents doivent être remis sous une forme qui peut être publiée. Les rapports sont transmis spontanément au secrétariat de l'ANS et les résultats sont publiés sur le site Internet de l'ANS.